

# Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

3 avenue Vercingétorix - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

## Règlement de l'édition 2023 du Concours d'Affiche du Rallye Mathématique d'Auvergne

**Il est organisé un concours dont l'objet est la réalisation de l'affiche qui fera la promotion du Rallye Mathématique d'Auvergne 2024.**

• Le concours d'affiche du Rallye Mathématique d'Auvergne s'adresse **aux élèves de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>de</sup>** participant ou non au Rallye Mathématique d'Auvergne et peut être **encadré par des enseignants de toute discipline**.  
Chaque affiche peut avoir été réalisée **par un ou plusieurs élèves issus d'une ou plusieurs classes** sans que les autres élèves de cette ou ces classes ne participent.

De plus, **les affiches peuvent être réalisées dès maintenant**, mais ne pourront être envoyées qu'entre **le 13 et le 17 mars 2023** (semaine des Mathématiques 2023).

• **Aucune inscription préalable n'est nécessaire**. Cependant, chaque établissement qui enverra des affiches y joindra **la fiche de renseignements dûment remplie** ci-après [ page 2 ].

Les affiches seront adressées à l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) uniquement entre le **13 et le 17 mars 2023**.

• L'affiche devra respecter les points suivants :

- l'affiche devra illustrer le thème « **Mathématiques à la carte** » ;
- l'affiche devra être **lisible et attrayante** ;
- l'affiche devra être conçue sur **une feuille de format A3** ;
- l'affiche devra comporter le texte « **Rallye Mathématique d'Auvergne 2024** » (sans s à « Mathématique » et il s'agit bien de l'année 2024 et non 2023) ;
- l'affiche devra comporter, au bas, **un bandeau blanc** :
  - de 5 cm de hauteur pour une affiche en format portrait ;
  - de 3 cm de hauteur pour une affiche en format paysage ;
- au dos de chaque réalisation, doivent être portés **les « NOM Prénom Classe » de chaque auteur de l'affiche, ainsi que le nom et la ville de l'établissement** (en doublon de la fiche de renseignements qui y sera jointe).

• Les affiches, adressées à titre gracieux par les élèves, deviennent la propriété du rectorat qui peut les modifier et les utiliser pour son propre compte.

• Nous attirons l'attention des candidats sur **l'utilisation de marques, personnages, textes, etc., soumis à des droits d'auteur et/ou d'exploitation** : une affiche comportant un tel élément se retrouverait **immédiatement disqualifiée**.